

## Éclaircie des taillis de chênes verts : prudence !

Projet d'article rédigé par Maurice CAVET  
pour « Feuilles forestières du Languedoc-Roussillon »\*

**L**es taillis de chênes verts, après avoir été délaissés pendant quelques dizaines d'années, connaissent actuellement un regain d'intérêt, du fait de la demande en bois de chauffage qui est croissante avec l'augmentation des performances des foyers à bois d'appoint ouverts ou fermés.

Aussi, le taillis est-il à nouveau exploité et c'est sur la façon dont il est exploité que nous voulons attirer l'attention du lecteur.

Autrefois, on exploitait le taillis en coupes rases à la révolution de 20 ans ou moins en laissant parfois quelques réserves. Il est probable que ces arbres, isolés brutalement par la coupe, supportaient pour la plupart assez mal ce traitement et dépérissaient plus ou moins par excès de transpiration, d'ensoleillement en présentant des dessèchements en cime avec apparition de gourmands sur les troncs. C'est en effet ce que nous pouvons constater chez les propriétaires qui appliquent encore cette méthode (car il en existe toujours quelques-uns) et on peut se demander combien, sur le nombre de réserves gardées initialement, arrivent en 2<sup>e</sup> génération de taillis. Si l'on recherche dans la littérature passée traitant de la sylviculture du chêne vert, on trouve le même type de constatation. Il faut cependant noter que la révolution appliquée est actuellement plutôt de 30 ans au lieu de 20 et peut-être les arbres isolés gardés en réserve à cet âge résistaient-ils mieux au déprérisement.

Aujourd'hui beaucoup de propriétaires refusent la coupe à blanc car jugée trop brutale et aussi pour des considérations écologiques ou paysagères. Ils pratiquent donc des éclaircies ou des « balivages » qui ouvrent plus ou moins les peuplements et les résultats ne sont pas toujours heureux.

Pour être rémunératrice, la coupe d'éclaircie doit être suffisamment forte pour que le bûcheron y trouve son compte et puisse compenser le surcroît de temps et de travail lié au « nettoyage » des souches et à la sélection des bois (une éclaircie trop faible trouvera donc difficilement acquéreur ou bien le prix de vente en sera diminué fortement).

Si l'éclaircie s'avère trop forte, les problèmes sanitaires évoqués précédemment dans le cas du maintien de réserves se posent avec d'autant plus d'acuité sur les arbres maintenus en place que le peuplement est ouvert. On peut se demander si dans les cas des éclaircies les plus fortes, une coupe à blanc n'est pas préférable.

Quand il ne s'agit pas de production de bois de chauffage, les éclaircies sont souvent faites au titre de « l'amélioration » (et financées comme telles) et/ou avec un but de défense contre l'incendie : elles s'accompagnent d'un débroussaillage et d'un élagage des branches basses et leur but est, à terme, la transformation en futaie sur souche avec un couvert fermé limitant la repousse des broussailles et des rejets. On espère donc que les arbres réagiront fortement à l'éclaircie pour reformer ce couvert.

Or le suivi de placettes de référence éclaircies depuis 7 à 8 ans montre que les réactions à l'éclaircie, même quand elle sont assez nettes (ce qui n'est pas toujours le cas), sont insuffisantes pour obtenir une fermeture rapide du couvert. En conséquence la lumière arrivant au sol favorise la repousse des broussailles et des rejets qui peuvent rejoindre l'étage dominant.

On obtient donc l'inverse de ce qui est recherché pour la sensibilité à l'incendie car on recrée les conditions idéales de stratification de la végétation pour le développement du feu total.

Ceci est d'autant plus inquiétant que souvent on intervient en éclaircie dans des peuplements assez denses et bien venants sous les

quelques brins trainants et rabougris les plus privés de lumière sont morts et la broussaille propagatrice du feu en voie de disparition !

Forts de ces constatations, nous incitons les propriétaires à la prudence en matière d'éclaircie dans les taillis de chênes méditerranéens :

— si l'il s'agit d'éclaircie à but DFCI, nous vous conseillons d'enlever le minimum de tiges afin de ne pas trop ouvrir le couvert pour limiter au maximum les repousses de rejets et broussailles. Si le peuplement est suffisamment âgé, une petite production de bois de chauffage pourra être escomptée;

— si vous ne voulez pas faire des coupes à blanc, par exemple pour des considérations paysagères, essayez de réviser votre jugement : par exemple n'est-il pas possible de couper de petites parcelles en conservant des rideaux d'arbres (assez épais) cachant les zones exploitées... Vous interviendrez ainsi sur des surfaces moins importantes qu'en éclaircie et vous en tirerez un meilleur revenu, et vous pourrez aussi conserver des zones denses, peu broussailleuses, qui constitueront un frein à l'incendie s'il éclate;

— si l'il n'est pas possible de faire des coupes à blanc (par exemple sur de trop fortes pentes avec risques d'érosion élevés) ou si vous êtes un ferme partisan des éclaircies et que vous avez pour souci une rentabilité économique, essayez de trouver un bon compromis ménageant l'avenir du peuplement et en ne cherchant pas le maximum de rentabilité.

Enfin, il faut se rappeler que seuls devraient être éclaircis des peuplements susceptibles de réagir, c'est-à-dire des taillis bien venants, assez hauts et assez denses, sur un sol relativement profond, à l'ensouchemennt encore relativement jeune, peuplements qui sont finalement assez peu représentés dans la région.

M. C.

\*Centre régional de la propriété forestière, Languedoc-Roussillon, 378, rue de la Galéra, Zola, 34100 Montpellier.